



Projet de procès-verbal de l'Assemblée générale de l'ACC du 10 mai 2016
Centre culturel de Namur
(Exercice 2015)

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACC DU 10 MAI 2016 - Présences

#	1ere CATEGORIE (CC)	Représentant	Représentant	Représentant
1	AISEAU-PRESLES	Nathalie Caccialupi (procuration)		
2	AMAY (<i>Cultur'Ama</i>)	Eddy Gijssens (procuration)		
3	ANDENNE	Omar Bouchahrouf (procuration)		
4	ANDERLECHT (<i>Escale du Nord</i>)	Vincent Bouzin (procuration)		
6	ANGLEUR (<i>Ourthe et Meuse</i>)	Pascale Pierard (procuration)		
7	ANS	Manuel Ledesma	Jacqueline Skivée Lejeune	
8	ANTOING	Sarah Wlomainck (procuration)		
10	ATH (<i>Maison culturelle d'Ath</i>)	Engelbert petre	Deblander Isabelle	
11	AUBANGE (<i>Athus</i>)	Robin Lucas (procuration)		
12	BASTOGNE	Pascal Pénichoux (procuration)		
13	BEAURAING	Mathieu Lalot		
16	BERTRIX	Daphné Twiesselman	Alain Thomas (procuration)	Jean-Pierre Echterbille (procuration)
18	BOUSSU	Lolita Demoustiez (Excusée)		
19	BRAINE-L'ALLEUD	Elodie Glibert (proc. Laurence Moerenhout)		
20	BRAINE-LE-COMTE	Didier Caille (procuration)		
21	BRAIVES	Emma Cudin (Procuration)		
22	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	Lisa Di Sante		
23	CHARLEROI (<i>L'Eden</i>)	Fabrice Laurent (procuration)		
24	CHENEE	Christophe Loyen		
26	CINEY	Valérie Bodart (procuration)		
27	COLFONTAINE	Laurence Van Oost		
28	COMINES-WARNETON (<i>Cc M.J.C.</i>)	Nadine Beerlandt		
30	COURT-SAINT-ETIENNE (<i>CC Brabant wallon</i>)	Edith Grandjean		
31	COUVIN	George Venturini		
32	DINANT	Marc Baeken (Procuration)		
33	DISON	Jérôme Wyn		
36	EGHEZEE (<i>asbl ECRIN</i>)	Benoît Raoult (procuration)		
37	ENGHIEN	Laurent Vanbergie (procuration)		
38	ENGIS	Jean-Pierre Houet (proc. Michel Desaubies)		
39	ETTERBEEK (<i>Espace Senghor</i>)	Martin Smets	Colette Njomgang-Fonkeu	
40	EVERE	Karin Fontaine (procuration)		
41	FARCIENNES	Benjamin Scandella (procuration)		

44	FLOBECQ (<i>Pays des Collines</i>)	Axelle Risselin (procuration)	
45	FLOREFFE	Didier Delannoy	
46	FLORENNES	Laurent Habran (procuration)	
47	FLORENVILLE (<i>Beau Canton</i>)	Sebastien Wilkin (procuration)	
48	FOSES-LA-VILLE	Bernard Michel	
49	FRAMERIES	Patrick Robert	
50	GANSHOREN (<i>La Villa</i>)	Stéphanie Weisser (procuration)	Jacques Robert (procuration)
51	GEMBLOUX	Eric Mat	
52	GENAPPE	Emilie Lavaux	
53	GERPINNES	Etienne Pévenasse (procuration)	
55	HANNUT	Alain Bronckart (procuration)	
56	HASTIERE (<i>Cc Haute-Meuse</i>)	François Prumont (procuration)	
58	HOTTON	Véronique Piscart (procuration)	
59	HUY	Michel Yerna	Justine Dandoy
60	ITTRE	Luc Schoukens (procuration)	
61	JETTE	Amik Lemaire (Procuration)	
62	JODOIGNE	Stéphanie Croquet (procuration)	
63	JUPILLE ET WANDRE	Murielle Frenay (proc. Christophe Loyen)	
64	LA LOUVIERE (<i>CCR du Centre</i>)	Jack Houssa	Jean-Paul Renier (Proc. Guisen)
66	LE ROEULX (<i>Joseph Faucon</i>)	Anne-Laure Bechet	
67	LESSINES (René Magritte)		
68	LEUZE	Katheline Toumpsin (procuration)	
69	LIBRAMONT	Céline Lahaye	
70	LIEGE (<i>Les Chiroux</i>)	Lucien Barel	
71	MANAGE (<i>Le Scailmont</i>)	Véronique Fauconnier	
72	MARCHE (<i>Mc Famenne-Ardenne</i>)	Hubert Fiasse	
73	MARCHIN	Rachel Jans (procuration)	
74	MOMIGNIES (<i>Thiérasche</i>)	Micheline Masay (procuration)	
75	MORLANWELZ (<i>Le Sablon</i>)	Philippe Hesmans (procuration)	
76	MOUSCRON	Christian Debaere (procuration)	
77	NAMUR (<i>Théâtre de Namur</i>)	Marylène Toussaint	
78	NASSOGNE	Jean-Pierre Clinckx	
79	OTTIGNIES-LLN	Vincent Geens (Procuration)	Paul Guisen
80	PERUWELZ	Julie Dechamps	
81	PERWEZ	François-Xavier Kernkamp (procuration)	
82	PHILIPPEVILLE	Bernard Gautier (procuration)	
83	QUAREGNON	Morgan Di Salvia	
84	QUEVAUCAMP (<i>Beloel</i>)	Charline Vidts (procuration)	
85	REBECQ	Steve Cérésier (Procuration à CC Quargnon / Morgan di Salvia)	
86	REMICOURT	Michel Desaubies	
87	RIXENSART	Brigitte Peremans (procuration)	
88	ROCHEFORT	Carine Dechaux	

89	SAINT-GEORGES SUR MEUSE	Thierry Guerin		
90	SAINT-GHISLAIN	Vincent Logeot		
91	SAINT-GILLES (<i>Jacques Franck</i>)	Sandrine Mathevon (procuration)		
92	SAMBREVILLE (<i>Cracs</i>)	Patricia Santoro		
93	SCHAERBEEK	Najib Elakel (procuration)		
94	SERAING	Jean-pierre Rapaille		
95	SILLY	Marie Flamme (Proc à Peruwelz ou ouverte)		
96	SIVRY-RANCE	Régis Cambron (Proc. Jack Houssa)		
99	SPA	Alexandre Philippe (procuration)		
100	SPRIMONT	Jean-Luc Gustin (procuration)		
102	THEUX	Catherine Scurole (procuration)		
104	TINTIGNY (<i>Rossignol</i>)	Bernard Mottet (procuration)		
106	TUBIZE	Pierre Anthoine		
107	VERVIERS	Paul Fauconnier / Audrey Bonhomme (procuration Justine Dandoy)		
108	VIROINVAL (<i>Action Sud</i>)	Pierre Gilles		
109	WALCOURT	Sabine Lapôte		
110	WANZE	Pierre Mativa		
111	WAREMME	Thomas Kempeneers (procuration)		
112	WATERLOO (<i>Espace Bernier</i>)	Laurence Moerenhout		
113	WATERMAEL-BOITSFORT (<i>La Vénérie</i>)	Barbara Coeckelberghs		
114	WELKENRAEDT	Benjamine Huyghe (procuration)		
115	WOLUWE-ST-LAMBERT (<i>Wolu-Culture</i>)	Solange Wonner (procuration)		
#	2eme CATEGORIE (EXPERTS)			
1	Luc Decharneux			
2	Philippe Legrain	Procuration		
#	3ème CATEGORIE (ADHERENTS)			
2	GARANÇE	Katty Pirmez (procuration)		
8	LA MAISON DU LIVRE	Joelle Baumerder (procuration J. Houssa ou Philippe Legrain)		
11	ASSPROPRO	Romina Pace		
13	Coopération culturelle régionale de Liège	Justine Constant		
#	INVITES			
1	Célia Dehon	Célia Dehon		
2	Vincent Bertholet	Excusé		
3	Matteo Segers			
4	Vincent Dehin			
5	Mariam Mazari			
6	Rose-Mary Sepulveda			
	Total	44 membres présents (dont 41 effectifs)	54 procurés	3 excusés

0. Accueil

a. Mot d'introduction

Le président ouvre la réunion en remerciant le Centre culturel de Namur et l'ensemble de son équipe de recevoir l'Assemblée générale de l'ACC dans ses locaux et d'avoir contribué à la bonne organisation de celle-ci.

Le président présente en quelques mots le déroulé de l'après-midi et remercie les membres de leur présence notamment en raison des points à l'ordre du jour qui nécessitent un quorum de 2/3 des membres.

b. Accueil des nouveaux membres 2015

Les nouveaux membres de l'ACC, affiliés à l'ACC suivant la décision du CA du 19 septembre 2015 et présentés à l'AG sont :

- l'Association des Programmateurs professionnels (ASSPROPRO) ;
- la Concertation des Centres culturels Bruxellois (CCCB) ;
- la Coopération culturelle régionale de Liège (CCRL).

Ces adhésions renforcent la légitimité de l'action de l'ACC puisqu'elles complètent la représentation du secteur des CC au sein de l'AG.

c. Vérification des pouvoirs et répartition des procurations

Une liste attribuant les procurations aux présents a été distribuée en début de séance, le président informe les membres de l'AG que le quorum des 2/3 des membres effectifs est requis pour traiter le point 6.

L'Assemblée générale réunit les représentants de 41 membres de 1^{ère} catégorie (membres effectifs). Chaque membre de 1^{ère} catégorie étant porteur d'une procuration, l'AG compte 82 membres présents ou représentés sur 115. Le quorum des 2/3 est donc atteint et l'AG pourra décider valablement de la modification statutaire proposée au point 6.

1. Approbation du projet de procès-verbal de l'AG du 26 mai 2015

Aucun commentaire n'est fait.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Proposition du CA concernant les vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2015

En l'absence de candidat, l'AG 2015 n'avait pas pu élire de vérificateurs aux comptes et avait mandaté le CA de procéder à leur désignation.

Le CA a reçu les candidatures d'Axelle Risselin et Nadège Albaret comme vérificatrices aux comptes pour l'exercice 2015 et les a désignées à ce titre.

L'AG approuve la proposition du CA et nomme Axelle Risselin et Nadège Albaret pour occuper les fonctions de vérificatrices aux comptes de l'ACC.

3. Activités 2015

a. Rapport d'activités 2015

Le rapport d'activités a été joint à l'invitation à l'AG. Durant l'année 2015, l'ACC a poursuivi l'accomplissement de ses missions de soutien, d'accompagnement de ses membres et de représentation.

Le Directeur présente les principales activités de l'ACC durant l'année 2015 sur les plans, patronal, sectoriel et fédératif, en complément de ses missions de base. Les activités liées à la gestion interne ont été essentiellement axées sur la poursuite de la restructuration de l'asbl conformément au CAP 2016.

En matière sectorielle, l'ACC a poursuivi sa participation au sein du processus Bouger les lignes, dans le cadre duquel une contribution a été réalisée pour la coupole artiste centre. Complémentairement l'ACC a encouragé la mise en place d'une rencontre entre les artistes et les CC avec l'ASTRAC, la CCCB, le Guichet des arts au CC Jacques Franck. Elle a rencontré un vif succès avec près de 300 participants. D'autres éléments de l'action 2015 sont abordés : la création d'outils de communication tels que la vidéo des CC visant à présenter de manière optimiste et dynamique le travail des CC.

La collaboration et la discussion avec l'ASTRAC s'est intensifiée, notamment à la suite d'une demande de la Ministre de la culture de procéder à l'intégration de l'ACC et de l'ASTRAC.

Dès 2015, l'ACC associée à la FPCEC, ont initié la création d'une Plateforme socioculturelle réunissant des opérateurs fédératifs du champ socioculturel. L'objectif de cette plateforme est d'établir des liens et un dialogue permanent entre fédérations sur la « gestion politique » de la socioculture. Plusieurs travaux communs sont en cours (résolution parlementaire sur la sauvegarde des secteurs socioculturels, prise de paroles communes, demande d'étude sur la santé financière de nos secteurs, ...) et la plateforme, soutenue par l'ACC, poursuivra ses travaux progressivement en 2017-2021.

L'année 2015 a été marquée pour le pôle juridique et patronal par la poursuite des travaux au sein de la CESSOC, notamment sur les aides à l'emploi, ainsi qu'aux discussions au sein de la Commission artiste. Par ailleurs, le nombre de consultations juridiques a doublé depuis 2012, celles-ci concernant majoritairement la gestion du personnel. Les éléments liés aux consultations sont repris dans la présentation PPT en annexe.

Le rapport d'activités 2015 est approuvé à l'unanimité par l'AG.

b. Bilan, comptes et rapport aux comptes 2015

Les comptes ont été adressés aux membres. Le trésorier présente les comptes en détaillant certains postes nécessitant des explications. Il est rappelé que le passif social actuel s'élève à 61.906,23 €. Il est précisé que des reprises de provision ont été effectuées en raison du déménagement qui s'est déroulé fin 2015.

Il ressort des comptes une légère augmentation des cotisations en raison d'une augmentation tout aussi légère du nombre d'adhérent.

A la demande du CA, une analyse financière, présentant la santé financière de l'ACC, a été réalisée. Celle-ci est présentée par Déborah Lepage du bureau comptable BCF. Cette note confronte la réalité financière de l'ACC à certains indicateurs comptables. La note est annexée à ce procès-verbal.

Le compte de résultat présente un boni de 12.318,83€. Il est précisé que ce résultat positif résulte notamment de la reprise de provision déménagement.

Le CA propose que les bénéfices soient affectés au développement des outils de communication.

L'AG approuve à l'unanimité le bilan qui s'élève pour l'exercice 2015 à 173.860,16€ et l'affectation du résultat d'un montant de 12.318,83€ au développement des outils de communication.

c. Rapport des vérificateurs aux comptes

Le président procède à la lecture du rapport réalisé par Mesdames Nadège Albaret et Axelle Risselin au sujet des comptes de l'ACC et les en remercie.

Il en ressort que l'examen des comptes et des justificatifs offrent une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative, qu'elle résulte de fraude ou d'erreur.

Des recommandations ont été émises par les vérificatrices aux comptes dans la continuité du travail engagé par l'ACC dans le cadre du processus CAP 2016 pour l'établissement d'une comptabilité plus efficiente et plus lisible, notamment en instaurant de nouvelles règles d'évaluations comptables, une procédure de traitement des factures, de nouveaux modèles comptables, etc.

L'AG approuve à l'unanimité le rapport des vérificatrices aux comptes.

d. Décharge aux administrateurs

La décharge aux administrateurs est votée à l'unanimité.

4. Activités 2016

a. Plan d'actions 2016

En complément des services de conseil et de représentation qui constituent des activités piliers, l'ACC a défini 4 axes d'actions prioritaires, pour l'année 2016. Ces derniers concernent la collaboration renforcée de l'ACC et de l'Astrac, le développement d'outils de communication pour le secteur, le développement des coopérations avec les autres secteurs, notamment via le processus BLL, et la mise en place d'un plan de formation.

Toujours attentive à l'actualité, parallèlement à ces orientations, d'autres champs d'actions vont occuper l'ACC, tels que l'application du Décret, l'adoption de la résolution parlementaire préservant le secteur socioculturel, le Tax shift, les aides à l'emploi, l'extension du mécanisme du Tax Shelter aux arts de la scène,...

L'AG approuve à l'unanimité le programme d'activités 2016.

b. Budget 2016

Le Directeur présente le budget 2016 qui a été réalisé sur base des comptes 2015 et adapté aux projets envisagés en 2016. Le budget a été adressé aux membres en annexe à l'invitation à l'AG.

Le budget est présenté à l'équilibre notamment au moyen des reprises de provision existantes dont les fonctions ont déjà été remplies (déménagement, charges locatives,...).

Hormis la reprise de provision et les économies réalisées sur le poste emploi, il est constaté un déficit structurel, notamment en raison de l'avenant à la convention avec la FWB et la réduction de 1% de la subvention. Ces mesures ne répondent pas aux augmentations du coût de l'emploi (barèmes) et des charges (indexation).

Il est précisé que ce déficit pourrait être rattrapé par la mise en place d'un plan de formation, pour lequel, il est suggéré à l'ACC de prendre contact avec le service de l'action territoriale qui propose également des formations.

Le budget 2016 est adopté à l'unanimité.

c. Election du vérificateur aux comptes 2016

Le Président informe les membres de la candidature de Nadège Albaret, formatrice et d'Axelle Risselin, Directrice du CC du Pays des Collines, pour occuper les fonctions de vérificatrices aux comptes et les en remercie.

Les membres de l'AG élient Nadège Albaret et Axelle Risselin pour occuper les fonctions de vérificatrices aux comptes et les remercient d'accepter cette mission.

5. Cotisations des membres à partir de 2016

a. Cotisation pour 2016

Pour l'année 2016, le mode de calcul des cotisations reste inchangé pour les membres de 1^{ère} catégorie. Cependant, il est proposé d'aligner la cotisation des membres de 3^e catégorie au montant de la plus petite cotisation des membres de 1^{ère} catégorie, à l'exception du Botanique qui conserve la même cotisation qu'en 2015.

Cette modification du mode de calcul des cotisations pour la 3^{ème} catégorie représente au total une augmentation annuelle pour l'ACC de 350 €.

L'AG approuve les modalités de calcul des cotisations pour l'année 2016.

b. Cotisation pour l'année 2017

Pour les membres de 1^{ère} catégorie, le calcul des cotisations se base pour partie sur les subventions de fonctionnement de la FWB (0,15% ex-CCR / 0,20% ex-CCL) et une autre partie sur les équivalents temps plein à hauteur de 17 € par ETP pour les membres de 1^{ère} catégorie. Les chiffres sur lesquels les calculs de la cotisation sont faits, datent de 2009.

Au regard de l'évolution des statuts des CC, il convient d'harmoniser les modalités de calcul des cotisations pour tous les membres de 1^{ère} et 3^{ème} catégorie, d'autant plus que le mode de calcul n'a pas été revu depuis 2006.

Dès lors, il est proposé d'augmenter progressivement la base de calcul jusque 0,20% pour les ex-CCR et les membres de 3^{ème} catégorie. Cette augmentation s'étalerait sur 5 ans à raison de 0,01% par an.

Par ailleurs, le calcul se baserait sur les chiffres de l'année qui précéderait le paiement de la cotisation.

Il est également proposé de passer de 17€/ETP à 17,65€/ETP pour se calquer sur la base demandée par la CESSoc.

Ces propositions sont en adéquation avec l'évolution du statut des CC et une situation financière difficile qui ne permet pas d'imposer aux membres une augmentation brutale des cotisations.

Les chiffres sur lesquels vont se baser le calcul du montant de la cotisation sont les chiffres communiqués par les membres. Ce mode de calcul devra être évalué et mis en perspective par rapport aux réalités de terrain des membres dès 2017.

Certains membres s'interrogent à propos de la base de calcul, et se demande si la subvention de fonctionnement inclut subventions liées aux coopérations ou aux conventions de spécialisation. D'autres membres s'inquiètent que cela représente des coûts supplémentaires à la charge de CC qui n'en ont pas les moyens.

Il est fait remarquer que le mode de calcul est obsolète et doit évoluer en veillant à ne pas en faire une charge excessive pour les membres.

L'augmentation des cotisations interpelle les organisations représentatives. Aussi, dans un souci de solidarité et de mutualisation, il convient d'avoir une réflexion globale avec les prismes internes respectifs, au regard de la situation des CC pour dégager une logique budgétaire.

L'un des membres met en garde contre la désaffiliation de certains membres. Le Directeur se propose d'aller à leur rencontre afin de mettre en avant les services proposés par l'ACC mais également de rappeler l'importance d'appartenir à une association fédérative.

Pour établir les montants de base, il conviendrait d'avoir accès au cadastre ; une question parlementaire à ce sujet sera posée.

Afin de répondre aux questions qui restent non résolues par la proposition (notamment, sur quelle base sera calculée la part fonctionnement), le Directeur informe que l'ensemble du système sera adapté lors de la prochaine AG.

L'AG approuve la montée à 0.16% des subventions de fonctionnement pour les ex-CCR et les membres de catégorie 3 pour le calcul de la cotisation ainsi que l'augmentation à 17,65 € par ETP pour tous les membres, pour l'année 2017. Les modalités de calcul de cotisation seront revues pour l'année 2018.

6. Adoption des modifications statutaires

Chaque membre présent a reçu une procuration. Le Président informe l'AG que le quorum nécessaire au vote d'une modification des statuts est réuni. Le Directeur rappelle que l'AG de mai 2014 a constaté la nécessité de revoir les dispositions statutaires, qui ne correspondent plus aux réalités de terrain, pour mieux cadrer avec la vision de l'action fédérative défendue.

Afin de permettre une réflexion plus approfondie sur les modifications statutaires, il est proposé d'adopter des modifications « transitoires », et de confier à un GT *ad hoc*, ouvert à tous les membres de l'ACC, la conduite d'une nouvelle réflexion plus en profondeur. Le GT a pour mission de faire des suggestions de modifications plus approfondies, notamment sur le cadre structurel des instances, en vue d'une AG extraordinaire à réunir à l'automne 2016.

Les modifications provisoires des statuts concernent principalement la modification du siège social, la représentation de chaque membre de 1^{ère} catégorie par deux personnes de son choix, l'attribution d'une seule voix pour chaque membre de première catégorie et l'impossibilité pour les administrateurs élus au Conseil d'administration d'être issus d'un même membre.

Le Chargé du pôle patronal et juridique présente les modifications textuelles des articles concernés dans les statuts en mettant en parallèle l'ancienne et la nouvelle version.

Il est rappelé que le socle historique de la constitution de l'ACC en tant qu'association patronale dans la perspective de rassembler les forces vives pour défendre au mieux le secteur. En vue de définir les orientations du travail confié à ce GT, le débat est ouvert en séance autour de la question : « *Comment aller plus loin dans la structuration de l'ACC pour lui permettre de correspondre aux attentes des membres en termes de représentation, de dialogue et de gestion ?* »

Les membres se rassemblent en 6 groupes afin de réfléchir collectivement aux éléments qui devraient être abordés au sein du GT. Ils élaborent chacun des recommandations:

❖ Pour le groupe 1 :

- Renforcer un pôle de formation et un pôle de conseil.
- Préciser la place de l'ACC en matière de représentation et de mutualisation entre les CC
- Définir la place de l'ACC en matière d'échange de bonnes pratiques entre CC notamment dans le cadre de la collaboration ACC/ASTRAC.

❖ Pour le Groupe 2 :

- Mutualisante, énergie, coopération. Partage de temps et d'idée / Interface pour faire circuler les informations.
- Communication sur les services de l'ACC, mieux faire connaître aux administrateurs (vade-mecum des possibilités de l'ACC).
- Spécificité de l'ACC par rapport au secrétariat social.
- Structurer le partage des pratiques / Favoriser l'interface entre les CC (rencontres sur des thématiques, travail sur l'analyse partagée, constitution des dossiers...) / Echange d'informations.

❖ Pour le groupe 3 :

- Evaluation de l'impact de la mise en œuvre du décret :
 - volume de travail ;
 - méthode ;
 - exercice des droits culturels.
- Création et mutualisation d'outils de gestion adaptés au secteur.
- Etre consulté sur les propositions de formation.

❖ Pour le groupe 4 :

- Garder une vigilance par rapport aux administrateurs des structures en leur qualité d'employeur.
- Un vecteur d'information aux AD, aux administrateurs : renouveler cette dynamique aux membres.
- Clarifier les missions de l'ACC / ASTRAC pour structurer les mandats des délégués.
- Mutation vers une association « professionnelle », de type secrétariat social.

❖ Pour le groupe 5 :

- Permettre des temps de rencontres et d'échanges.
- Une dynamique de représentation pour porter la voix des CC vis-à-vis du politique mais également des citoyens.
- Renforcement de la représentation des CC dans ses différentes réalités, complémentairement avec l'ASTRAC.
- Constituer un réseau et établir des plans d'actions avec les autres structures fédératives.

❖ Pour le groupe 6 :

- Représenter et défendre, signifie être informé et informer les autres pour mieux comprendre.
- Le débat sur l'intégration de l'ACC et de l'ASTRAC doit intégrer les équipes, toutes fonctions confondues.
- Arriver à avoir une structure qui porte davantage la parole de tout le secteur plutôt que d'un CA de 20 personnes.
- AG + CA + Bureau sont des organes qui gère les aspects institutionnels de l'asbl et l'institutionnel, il faudrait réfléchir à une autre instance en lien avec le terrain (Conseil d'orientation, ...)
- Sondage auprès des membres (questions structurées) avant de communiquer avec les autorités (Ministre, cabinet, administration, ...)
- Les CC sont assez matures pour désigner leurs représentants.

Il ressort de ces échanges que les orientations concernent notamment l'objet social de l'ACC sur lequel il conviendra de travailler préalablement aux modifications statutaires.

Par ailleurs, il est rappelé que la collaboration et la concertation avec l'ASTRAC se renforcent afin de mutualiser les outils, les moyens et les projets pour éviter les redondances et la multiplication des sollicitations des CC.

Les membres ayant manifesté leur intérêt pour rejoindre le GT seront sollicités pour définir les modifications statutaires sous la coordination de l'équipe de l'ACC. Le CC du Brabant Wallon, de Peruwelz et Remicourt annonce leur intérêt.

Décision de l'AG :

L'AG vote la modification statutaire des articles suivants :

- **Article 2 : la modification est votée à l'unanimité par l'AG.**
- **Article 7 : la modification est votée par l'AG avec l'abstention du centre culturel d'Ottignies.**
- **Article 9 : la modification est votée à l'unanimité par l'AG.**
- **Article 12 : la modification est votée à l'unanimité par l'AG.**
- **Article 14 : la modification est votée à l'unanimité par l'AG.**

La question de la répartition des fonctions de Président et Vice-Président entre représentants administrateur de CC et membre de direction de CC sera précisée dans le ROI de l'ACC.

L'AG mandate un GT pour faire une proposition de modifications statutaires en profondeur à soumettre au vote de l'AG qui se réunira à l'automne 2016.

7. Evolution de l'action fédérative

Le Directeur fait une présentation du champ de l'action fédérative de l'ACC dans une acception élargie qui inclut la collaboration avec l'ASTRAC. Les discussions se sont renforcées avec l'ASTRAC afin de réfléchir à la constitution d'une coupole fédérative dans laquelle chacune des ORUA se retrouverait.

Les préalables de l'ACC aux discussions :

- défendre la construction d'un nouveau projet fédératif ;
- permettre l'ouverture de ce projet à l'ensemble du champ fédératif ;
- tendre à la structuration d'une nouvelle association regroupant les projets des deux associations au moins ;
- garantir le respect des identités de projets ;
- défendre l'intérêt des CC et leur soutien direct ;
- travailler dans des logiques de générosité, d'écoute et de positivisme.

Ces discussions ont abouti à un accord, intitulé « vers un projet fédératif commun » dans lequel chacun respecte les identités de chacun et le socle commun et établit notamment une collaboration sur 5 ans pour créer une structure commune en fonction de ce qui est possible (étude de faisabilité).

Un membre précise que cette note n'a pas encore été validée par les instances de l'ASTRAC et qu'elle fait encore l'objet de discussion.

8. Nouvelle demande de CP de l'ACC (2017-2021) : présentation et vote

La demande de CP 2017-2021 de l'ACC sera déposée conjointement à celle de l'ASTRAC dans un seul « courrier » reprenant 3 parties :

- Lettre de présentation commune ACC-ASTRAC incluant le montant global des demandes.
- Demande ACC
- Demande ASTRAC

Cette nouvelle demande de CP reprendra dans sa substance la demande de CP déposée en décembre 2014 avec des adaptations et actualisations pour y inclure notamment les éléments rétrospectifs de l'année 2015 et enrichir le volet des actions notamment avec le plan formation.

Il est proposé à l'AG de donner mandat au CA de réaliser la version adaptée, actualisée et renforcée de la demande de CP de l'ACC pour 2017-2021.

L'AG donne mandat au CA de ratifier la demande de CP 2017-2021 de l'ACC en vue de son dépôt auprès de l'administration.

9. Mise en œuvre financière et fonctionnelle du décret sur les CC

Alda Greoli est la nouvelle ministre de la culture qui est entrée en fonction en avril 2016. L'ACC l'a sollicité pour la rencontrer afin de reprendre les discussions qui avaient été menées avec son prédécesseur. La composition du cabinet a été modifiée avec notamment un nouveau chef de cabinet.

Un GT d'application financière du décret, réunissant des représentants de l'administration, de l'inspection, de la 3C, des ORUAS et des provinces, a été constitué. Les mesures sur la table et en cours de discussion sont les suivantes :

- Une priorité de développement pour les plus petits Centres culturels.

- Mise en place d'un plafond de financement pour tous les CC pendant la période couverte par leur première reconnaissance, quelle que soit la demande de financement introduite pour cette 1ère reconnaissance.
- Pour les ex-CC locaux des catégories 4, 3 et 2, le plafond est établi à 100.000€.
- Pour les ex-CC locaux des catégories 1 et +, ainsi que pour les ex-CC régionaux, le plafond est établi à leur niveau de subventionnement ordinaire actuel majoré au maximum de 20%.
- L'atteinte du plafond se fait par une augmentation progressive du financement par palier annuel, le plafond étant atteint au cours de la dernière année du contrat-programme de la première reconnaissance.
- Une attention particulière est à porter aux 3 dossiers déposés en 2014 et aux 5 dossiers déposés en 2015 qui sont toujours en cours d'examen par l'administration et les instances d'avis.

Un débat ouvert s'engage dont on relève les éléments suivant :

Le cadre financier proposé ne relève pas de l'application du décret stricto-sensu et propose un plan de maintien des « outils » et de l'emploi à minima, sans développement de l'action pensée dans le décret.

Les efforts budgétaires proposés permettraient aux plus petits Centres culturels de tendre à une reconnaissance telle qu'imaginée dans le décret (action culturelle générale à 100.000€) mais ne permettraient pas aux autres Centres culturels d'établir un plan cohérent en lien avec le décret. Les propositions sont donc insuffisantes pour une série d'opérateurs.

La limite de l'augmentation à 20%, l'étalement progressif des financements et la montée par palier engendrerait un ralentissement du déploiement de l'action, tout en maintenant une pression importante sur l'emploi et sur les charges.

Les balises proposées ne permettraient pas au secteur de sortir du déficit structurel rencontré par les CC en raison des restrictions budgétaires déjà imputées depuis 5 ans (non indexation, baisse des subventions de fonctionnement d'1%). Alors que le secteur s'est professionnalisé, des déficits structurels importants continuent de se creuser à divers endroits.

Les garanties de financement du plan proposé ne sont pas acquises et les éléments évoqués sont encore trop virtuels, cela s'ajoute aux inconnues importantes dans lesquelles le secteur est plongé depuis plus de 3 ans.

L'urgence est d'établir un état des lieux des dépôts et d'évaluer comment la période de transition s'organiserait dans ce contexte d'inconnue politique.

Par ailleurs, force est de constater au sein du secteur, qu'hormis quelques cas isolés, le recul du soutien des pouvoirs publics à l'action socioculturelle. Cela entraîne une forme de « décrédibilisation » du secteur auprès des publics. Dans le contexte actuel, c'est un recul démocratique particulièrement condamnable alors que le vivre ensemble doit être un objectif prioritaire.

Le manque de suivi politique de la part des parlementaires et des partis politiques ayant votés à l'unanimité le décret est relevé.

Le peu d'ambition de la Fédération Wallonie-Bruxelles à affirmer l'articulation de ses politiques culturelles historiques et fondamentales et le rôle important qu'y joue la socioculture au sens large. Cela malgré l'exception européenne notable et appréciée que constitue le champ culturel de la FWB.

Le lien FWB - pouvoirs locaux - Centres culturels est fragilisé. Sur le terrain, les CC ont négocié avec les pouvoirs locaux sur base des prérogatives du décret. Le recul de la FWB sur la question du financement provoque, dans certains cas, le désengagement des communes. Attention à la perte de crédibilité de la FWB.

Le manque d'articulation entre les décrets des différents secteurs (arts de la scène, création, socioculturels) crée des incohérences et une forme de 'concurrence' entre les secteurs face à une politique d'enveloppe globale fermée (y compris au sein même du secteur socioculturel).

Les exigences liées au respect des critères du décret (préalables pour obtenir une reconnaissance) sont difficilement tenables dans un contexte où seuls des moyens de survie sont envisagés.

L'AG manifeste un important souhait de communication avec la Ministre et charge l'équipe et le CA de l'ACC de mettre tout en œuvre pour garantir la transmission des témoignages et avis émis aujourd'hui.

10. Démission et élection d'un nouveau Conseil d'administration

Suite à la modification statutaire validée par l'AG, le CA présente sa démission dans son intégralité. L'AG accepte cette démission du CA et procède à l'élection d'un nouveau CA.

L'ACC a reçu 19 candidatures pour intégrer le CA qui doit être intégralement renouvelé. L'élection se fait à bulletin secret et chaque membre présent reçoit une procuration. Il est rappelé que seuls les candidats obtenant la majorité absolue des votes valablement exprimés seront élus selon les nouvelles dispositions statutaires votées lors de la présente AG. A ce titre, chaque membre ne dispose que d'une seule voix.

	Candidat	Qualité	Résultat	Total Votes			Votes valables	Majorité absolue
				oui	non	abst./nuls		
1	Anthoine, Pierre	Directeur CC Tubize	élu	64	2	6	66	34
2	Beerlandt, Nadine	Directrice CC Comines-Warneton	élu	67		5	67	34
3	Cambron, Régis	Directeur CC Sivry-Rance	élu	60	4	8	64	33
4	Coeckelberghs, Barbara	Directrice CC Watermael-Boisfort	élu	68		4	68	35
5	Decharneux, Luc	Expert	élu	43	19	10	62	32
6	Desaubies, Michel	Directeur CC Remicourt	élu	55	11	6	66	34
7	Frenay, Murielle	Directrice CC Jupille-Wandre	élu	64	1	7	65	33
8	Gilles, Pierre	Directeur CC Viroinval	élu	52	11	9	63	32
9	Guisen, Paul	Administrateur CC Ottignies	élu	52	14	6	66	34
10	Houet, Jean-Pierre	Directeur CC Engis	élu	68		4	68	35
11	Houssa, Jack	Administrateur CC La Louvière	élu	52	13	7	65	33
12	Lalot, Mathieu	Directeur du CC Beauraing	élu	60		12	60	31
13	Moerenhout, Laurence	Directrice du CC de Waterloo	élu	70	1	1	71	36
14	Petre, Engelbert	Directeur CC Ath	élu	65	5	2	70	36
15	Santoro, Patricia	Directrice CC Sambreville	élu	68		4	68	35
16	Twisselman, Daphné	Présidente Conseil culturel CC Bertrix	élu	67		5	67	34
17	Yerna, Michel	Administrateur CC Huy	élu	65	2	5	67	34
18	El Akel, Najib	Directeur CC Schaerbeek	élu	64	2	6	66	34
19	Schoukens, Luc	Directeur CC Ittre	élu	38	8	26	46	24

L'AG élit, à la majorité absolue des votes, les administrateurs suivants :

Pierre Anthoine ; Nadine Beerlandt ; Régis Cambron ; Barbara Coeckelberghs ; Luc Decharneux ; Michel Desaubies ; Murielle Frenay ; Pierre Gilles ; Paul Guisen ; Jean-Pierre Houet ; Jack Houssa ; Mathieu Lalot ; Laurence Moerenhout ; Engelbert Petre ; Patricia Santoro ; Daphné Twisselman ; Michel Yerna ; Najib El Akel ; Luc Schoukens.

Le résultat des élections :

Les 19 administrateurs sont élus à la majorité absolue des votes.

11. Archives : présentation + ratification de la convention de dépôt des archives de l'ACC aux archives de l'Etat à Namur

Ce point n'a pas pu être traité, faute de temps.

Le président remercie les participants et clôture l'AG à 17h40.

Prise de note par Mariam Mazari.